

**Réunion du Comité Syndical
Le 30 septembre 2026**

**Adhésion aux conventions et prestations facultatives proposées par le
Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan**

Le Comité Syndical du SITTOM-MI s'est réuni à son siège administratif à Pontivy, le mercredi 30 septembre 2026, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques VIDELO.

Etaient présents : (T : Titulaires ; S : Suppléants)

PLOERMEL COMMUNAUTE : David BOULVAIS (T), Jean-Pierre LATOUR (T), Daniel LERUYET (T), Kristyna ROGER (T) et Daniel MANENC (T).

PONTIVY COMMUNAUTE : Jean-Jacques VIDELO (T), Michel CABEL (T), Jean-Jacques MERCEUR (T), Daniel AUDO (T), Bernard LE BRETON (T), Olivier GUEGAN (T) et Laurent TELLIER (T).

ROI MORVAN COMMUNAUTE : Sébastien WACRENIER (T), Paul COZIC (T) et Daniel SKOCZ (T).

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE : Henri LE CORF (T), Jean-Marc ONNO (T), Pierre BOUEDO (T), Yoann HEMON (T) et Rolan LORIC (T).

BAUD COMMUNAUTE : Yolande KERVARREC (T), Philippe ROBINO (T) et Claude ANNIC (T).

OUST BROCELIANDE COMMUNAUTE : Didier HURTEBIZE (T), Didier THEBAUD (T), Gaël MONNIER (T) et Loïc BALAC (T).

Ont donné pouvoir :

PLOERMEL COMMUNAUTE : Kévin ARGENTIN (T) à David BOULVAIS (T)

Nombre de membres en exercice : 38 - Présents : 27

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical a pu valablement délibérer.

Monsieur Jean-Marc ONNO est désigné secrétaire de séance.

Délibération

***Adhésion aux conventions et prestations facultatives proposées par le
Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan***

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-40 et suivants relatifs aux missions facultatives pouvant être exercées par les centres de gestion à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du Morbihan fixant les conditions et tarifs des prestations et missions facultatives proposées aux collectivités et établissements publics de son ressort,

Considérant que le Centre de gestion du Morbihan propose aux collectivités territoriales et établissements publics de son ressort différentes missions et prestations facultatives dans le domaine de la gestion des ressources humaines et de l'accompagnement des collectivités,

Considérant que ces prestations peuvent notamment porter sur la médecine préventive, la prévention des risques professionnels, l'accompagnement en matière de ressources humaines, le conseil juridique, la retraite, la médiation, le remplacement, l'archivage, etc.,

Considérant l'intérêt pour le SITTOM-MI de pouvoir recourir à ces services en fonction de ses besoins,

Considérant que chaque intervention du Centre de gestion est réalisée dans les conditions définies par la convention ou les conditions générales applicables à la prestation concernée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **d'approuver le principe de l'adhésion du SITTOM-MI aux conventions et prestations facultatives proposées par le Centre de gestion du Morbihan, dans les conditions définies par les conventions et documents contractuels correspondants**
- **d'autoriser Le Président à signer les conventions relatives aux missions facultatives auxquelles le SITTOM-MI souhaite recourir, ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean-Jacques VIDELO

Délibération n°30-2026

